



Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal

Dakar, le 02 Avril 2020

**A Monsieur le Ministre de la Pêche
et de l'Economie Maritime**

N/Réf : 042/CON/20

Objet : Effets de la pandémie du coronavirus sur les activités de pêche

Monsieur le Ministre,

Le monde entier subit les effets de la propagation de la pandémie du virus COVIB-19, et les membres du **CONIPAS** notent avec intérêt que celle-ci a été prise en main très tôt par les autorités sénégalaises. Nous remercions le président **Macky SALL** pour sa vision éclairée et sa prompte détermination à mener le combat contre cette calamité, en associant l'ensemble de la nation sénégalaise, ainsi que les partenaires associés au destin du Sénégal.

L'ensemble des acteurs de la pêche nationale, en particulier ceux regroupés au sein du **CONIPAS**, vit cette situation avec Vous, d'abord en comprenant et en partageant les décisions salutaires des autorités nationales et locales qui sont à la pointe du combat, ensuite en se mettant à votre disposition pour apporter leur modeste contribution pour assurer la victoire de notre nation debout. Soyez assuré monsieur le Ministre, que vous pouvez compter sur tout notre respect et notre appui dans la sensibilisation et la fourniture de produits barrière sur les sites de transformation et les quais où s'exercent nos activités.

La pêche artisanale sénégalaise est un secteur très dynamique, impliquant des centaines de milliers de personnes très engagés dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Mais devant les perspectives qui s'offrent à nous avec l'avancée de cette terrible épidémie, nous espérons pouvoir bénéficier de votre attention pour comprendre nos inquiétudes. Avec la raréfaction des ressources, nos pêcheurs fréquentent des zones de pêche de plus en plus éloignées, et les derniers à revenir ne laissent pas assez de temps aux mareyeurs et transformatrices pour la prise en charge des captures avant l'heure fatidique du couvre-feu. Quel casse-tête pour nos braves dames surtout pour la vente du poisson ou pour son achat et sa transformation sur les sites appropriés.

Le transfert du produit vers les grands marchés de distribution de Dakar et de l'intérieur connaît de grandes entraves avec les mesures dans la limitation des déplacements inter régionaux. Le respect des mesures reconnues salutaires pour la lutte contre le virus risque de pousser la plupart des acteurs de la pêche artisanale à réduire, ou même à suspendre leurs activités, avec d'importantes conséquences sur la disponibilité du poisson dans le pays et sur la vie des ménages. Aussi nous osons espérer compter sur votre appui, pour être notre interprète auprès du Chef de l'Etat pour lui signifier tout notre engagement dans cette lutte. Nous avons aussi l'espoir que nous serons entendus pour bénéficier de la haute bienveillance des autorités pour nous aider à faire face aux pertes de revenus dues aux restrictions sur nos activités.

L'ensemble des fédérations membres du CONIPAS vous prie de recevoir Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profonde gratitude. Qu'Allah le tout puissant nous protège.

Le Président

Conseil National Interprofessionnel
de Pêche Artisanale au Sénégal
Samba GUEPE
Le Président